

## Questionnaire de PNC-France aux candidats à l'élection présidentielle

---

Madame, Monsieur,

Le changement climatique devient une réalité tangible qui inquiète à juste titre les jeunes générations. Le gaz carbonique, largement responsable de ce réchauffement, s'accumule dans l'atmosphère : c'est pourquoi nous estimons qu'il faut en réduire les émissions le plus vite possible mais, responsables, que nous devons le faire en maîtrisant l'impact socio-économique de la transition énergétique.

Le moyen le plus rapide et efficace pour décarboner nos activités passe par une électrification des usages car, avec notre électricité décarbonée, le gain en émissions est immédiat et quasi total. C'est pourquoi malgré les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui devront être mises en œuvre à coût supportable, la consommation d'électricité va croître significativement dans les prochaines décennies.

L'électricité, devenue un bien essentiel, va conditionner notre futur : il est urgent que soient prises les décisions pragmatiques qui s'imposent pour augmenter nos capacités de production afin d'assurer en toutes circonstances et en toute indépendance une fourniture d'électricité répondant aux besoins de nos concitoyens et de notre économie. La guerre tragique en Ukraine exige de sortir de notre dépendance au gaz naturel.

**Vous êtes candidat(e) à la Présidence de la République. Vos électeurs potentiels ont besoin de connaître vos intentions dans le domaine de l'énergie, et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre aux questions suivantes, conjointement rédigées par le bureau de l'association ainsi que par PNC2100, le groupe des jeunes de Patrimoine Nucléaire et Climat (PNC-France : <https://pnc-france.org/>).**

Vous êtes invités à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessous et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour **le 28 mars 2022** au plus tard :

- Soit par voie électronique à [pncfrance.secretaire@gmail.com](mailto:pncfrance.secretaire@gmail.com) ;
- Soit par voie postale à : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

**Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié début avril 2022.**

# Gouvernance

1. La transition énergétique et en particulier les actions nécessaires à la maîtrise du changement climatique, couvrent toutes les missions d'un gouvernement.

**Quelle organisation gouvernementale mettriez-vous en place pour gérer le portefeuille « énergie » ?**

Intégrer le domaine de l'énergie dans le ministère de l'industrie ?

OUI /  NON

Créer un grand ministère de l'énergie et de la réindustrialisation ?

OUI /  NON

Conserver le rattachement du domaine de l'énergie au ministère de l'environnement ?

OUI /  NON

Autre proposition :

Valérie PECRESSE souhaite créer un grand ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Innovation

---

---

---

---

**Quelles sont les qualités que vous prioriseriez pour la personnalité qui aura la charge de la transition énergétique ? (À classer de 1 à 6)**

- 2 La rigueur scientifique
- 5 La communication
- 4 Les relations internationales
- 6 L'expérience militante
- 1 L'expérience élective / le poids politique
- 3 L'expertise technique

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 - [pncfrance.secretaire@gmail.com](mailto:pncfrance.secretaire@gmail.com)

2. Le marché européen de l'électricité a démontré ses limites depuis plusieurs mois : **Quel type de réforme allez-vous proposer ?**

A. **Je souhaite réformer le marché européen mais garder les fondements du système actuel** qui mutualise les moyens de production et **fixe un prix de marché spot européen**

B. **Je souhaite une réforme plus globale du marché de l'électricité**, avec des prix qui sont fixés à l'échelle nationale **et qui reflètent les moyens de production du pays**, tout en mutualisant au niveau européen les moyens de secours

Réponse : A / B

## Commentaires :

Le seul moyen de maîtriser les prix de détails de l'énergie électrique en France, c'est d'avoir la plus grande part des ventes d'énergie à prix fixes, hors marché, qui reflètent la structure de production en France, qui est largement déconnectée des prix des fossiles, avec des échanges à prix de marché pour les ajustements spots et entre pays. En effet, il n'y a aucune raison que toutes les ventes d'énergie passent par un marché. C'est par exemple le cas pour les ENR qui peuvent être vendues dans des PPA (Power Purchase Agreement). Il faut permettre de développer les contrats long terme, au-delà de 3 ans, pour les industriels, comme les électrointensifs ou la production d'hydrogène décarboné. Un marché spot de court terme n'a de sens que pour boucler l'équilibre offre-demande avec les moyens de pointe.

# Politique énergétique nationale

3. Considérez-vous que le nucléaire est une énergie durable et d'avenir ou seulement une énergie de transition, au sens de l'acte délégué sur la taxonomie européenne ?

**DURABLE / DE TRANSITION**

Soutenez-vous le projet de construction d'au moins 3 paires d'EPR2 le plus rapidement possible, accompagnant une relance industrielle ?

**OUI / NON**

Êtes-vous favorable au maintien et au développement au-delà de 2050 d'un socle solide de production d'électricité reposant sur l'énergie nucléaire décarbonée et piloteable, sachant que cela supposera une accélération des mises en construction ?

**OUI / NON**

4. Dans ce cadre, supprimerez-vous la limitation à 50 % de la contribution du nucléaire figurant dans la loi actuelle ?

**OUI / NON**

Commentaires :

Il est clair que la Commission européenne n'a pas traité toutes les technologies avec la même équité.

~~Par exemple, elle n'a pas mis de condition de durabilité pour les renouvelables, alors que la présence ou non d'une filière industrielle en Europe et d'une filière de recyclage auraient dû être des critères conditionnels.~~

~~La première série de 6 EPR sera suivie d'autres. C'est un début. C'est au cours du quinquennat qui vient que sera défini le volume de la deuxième série. Il est trop tôt pour la définir. En particulier, les hypothèses de RTE, sur lesquelles Mr Macron s'est fondé pour annoncer une série de 8 réacteurs supplémentaires d'ici 2050, devront être revues régulièrement, notamment en ce qui concerne les hypothèses de consommation d'électricité. Devra être revue aussi l'hypothèse implicite de ramener à 50% la part du nucléaire, non plus en 2035 mais en 2050, en argument de l'impossibilité de la filière nucléaire de faire plus.~~

~~Cette impossibilité n'est exprimée par aucune des contributions de cette filière aux travaux préparatoires de RTE et elle n'est donc pas démontrée.~~

5. Pour vous, un mix électrique réaliste en 2050 est constitué de : (cocher une case par ligne)

	BEAUCOUP	UN PEU	PAS DU TOUT
Biomasse		X	
Éolien terrestre		X	
Éolien en mer		X	
Hydraulique	X		
Nucléaire	X		
Solaire		X	

### Autres, ou commentaires :

Le mix électrique dépend du volume de production nécessaire pour faire face à la consommation interne et aux exportations. Pour nous, la neutralité carbone implique une forte électrification des usages et une hausse d'au moins 60% de la consommation, soit au moins 750TWh. Ensuite, il dépend de la capacité à prolonger les centrales existantes à 60 ans et au-delà, de la capacité de la filière nucléaire à construire de tels réacteurs en série et en parallèle et des potentiels exploitables raisonnablement de renouvelables électriques. Pour la biomasse, le potentiel dépend des autres usages des sols et des matières biologiques produites.

6. Pour garantir nos approvisionnements électriques dans le futur, le mix électrique français doit-il reposer sur :

- Un nucléaire majoritaire complété par des moyens de production renouvelable ?

OU<sup>I</sup> / NON

- Des énergies renouvelables intermittentes majoritaires complétées par des moyens de production pilotable ?

QUI  NON

7. Aujourd’hui près des 2/3 de notre consommation d’énergie finale (1100 TWh sur 1600 TWh) proviennent des énergies fossiles, l’électricité, largement décarbonée en France, ne représentant que le tiers restant (480 TWh).

Pour décarboner l’industrie, les transports ou encore l’habitat, une électrification massive des usages est nécessaire. Dans son dernier rapport, RTE proposait différentes trajectoires de consommation d’électricité envisagées à l’horizon 2050 selon des choix sociaux et économiques différents.

**Quel objectif de consommation d’électricité en 2050 vous paraît-il raisonnable de retenir ?**

A	<b>Une très forte consommation d’électricité</b> , conforme à l'estimation de l'Académie des sciences (+80%, 865 TWh) qui se caractérise par <b>une électrification massive des usages avec réindustrialisation</b>
B	<b>Une croissance importante de la consommation</b> , comme annoncée par le Président de la République (+ 60%, 750 TWh), fondée sur une sobriété forte (-40 % en termes d'efficacité énergétique) mais avec réindustrialisation du pays (scénario RTE+)
C	<b>Une croissance modérée de la consommation</b> (+35%, 650 TWh), fondée sur une sobriété forte et un maintien du secteur industriel existant sans développement massif de nouvelles industries (scénario de référence RTE)
D	<b>Une croissance quasi-nulle de la consommation</b> (+10%, 550TWh) avec une très importante sobriété, similaire à l'évolution prévue dans la SNBC qui, d'après RTE « <i>implique des changements profonds dans les modes de vie et l'organisation sociétale</i> » (scénario RTE-)

**Objectif choisi :** B pour le volume, mais pas avec les mêmes hypothèses, notamment de sobriété, que celles de RTE

Commentaires :

750TWh est une estimation minimale. En fonction du développement du développement du H2 et de la réindustrialisation il est possible que 800-850 soit nécessaire. L'hypothèse d'efficacité énergétique prise est 25% et non 40%. Les scénarios de RTE sont à reprendre, à la lumière de ce qui peut se passer sur les autres énergies, des hypothèses démographiques, et de la conversion des soutes internationales.

---

---

---

---

Ta PPE actuelle est toujours en vigueur. Malgré son discours de Belfort, où il a fait une volte-face, Mr Macron n'a pas modifié les textes officiels en vigueur. Comme il a porté avec constance ce programme de fermeture pendant 5 ans, cela jette un doute sur ses intentions réelles.  
Avec les travaux de grand entretien, les réacteurs peuvent être prolongés à 60 ans, voire 70 ou 80, comme aux Etats-Unis, selon les décisions de l'Autorité de Sécurité Nucléaire qui a été mise en place par Jacques CHIRAC en 2006.

---

# Politique énergétique européenne

## 8. Voterez-vous au niveau du Conseil européen en faveur de l'acte délégué de la taxonomie européenne ?

OUI  NON

Avez-vous des réserves sur certains points ?

~~OUI ! Cet acte délégué est une première avancée, mais la négociation de sa mise à jour doit être immédiatement démarquée, ainsi que celle du premier acte délégué qui concernait les énergies renouvelables. En effet l'énergie nucléaire est une énergie bas-carbone, qui n'est pas seulement de transition, comme peut l'être le gaz fossile. Les énergies renouvelables ne sont durables que si elles ne sont pas importées de l'autre bout de la planète, que si elles répondent à des critères de plus en plus exigeants de rendement et si une filière de recyclages en fin de vie est effectivement en place dans un délai déterminé.~~  
~~Par ailleurs, les CSR et les incinérateurs avec récupération d'énergie doivent être considérés par la taxonomie comme des énergies vertes de transition.~~

~~Chaque pays doit respecter les choix énergétiques des autres, à condition qu'ils conduisent bien, sans recul, vers la neutralité carbone et confortent la souveraineté énergétique de l'Europe. Cela implique aussi qu'au nom de la libre circulation des capitaux, un pays ne peut pas interdire à ses ressortissants d'investir dans une technologie reconnue par la taxonomie.~~

## 9. La Commission européenne fait pression sur la France (mise en demeure de mars 2019) pour que les concessions de gestion des barrages hydroélectriques soient mises en concurrence.

**Vous opposerez vous à cette volonté de la Commission européenne ?**

OUI  NON

Commentaires :

~~Dans le nouveau contexte géopolitique, il est pris à nouveau conscience du caractère stratégique des actifs de production comme les barrages.~~

~~De plus, il n'y a aucune réciprocité sur le sujet en Europe.~~

~~Les considérations de concurrence sont en l'espèce contraires aux intérêts des consommateurs et l'entêtement de la Commission bloque des investissements utiles pour la stabilité des réseaux.~~

## Gestion du nucléaire existant

10. L'Europe fait face à une diminution considérable de ses moyens de production pilotables avec l'arrêt de centrales nucléaires (en Allemagne, UK, Belgique, ...) et de centrales à lignite et au charbon.

En France plus de 12 GWe de production pilotable (charbon, fioul et Fessenheim), soit l'équivalent d'une douzaine de réacteurs nucléaires, ont été fermés depuis 2005 sans autre compensation que des moyens intermittents.

Notre parc apparaît désormais clairement sous-dimensionné.

**Dans ce contexte, pensez-vous que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim était une erreur ?**

**OUI / NON**

Commentaires :

Il n'y avait aucune justification en matière de sûreté. Mr Macron pouvait tout à fait lui permettre de poursuivre son activité, car rien d'irréversible n'avait été fait à son entrée en fonction en 2017. Plusieurs experts avaient dénoncé les annonces de RTE comme quoi cette fermeture ne poserait aucun problème. On voit aujourd'hui que la production de Fessenheim manque et que le Gouvernement choisit de relancer des centrales à charbon pour compenser. Privilégier l'héritage politique de Hollande-Aubry-Royal à l'intérêt de la France était donc une erreur, et même une faute.

**Dans ce contexte, vous opposerez-vous aux fermetures anticipées de 12 autres réacteurs entre 2026 et 2035 telles que prévues par la PPE, sachant que leur durée de fonctionnement peut être prolongée grâce au grand carénage (sous réserve d'agrément de l'Autorité de Sûreté Nucléaire) ?**

**OUI / NON**

Commentaires :

La PPE actuelle est toujours en vigueur. Malgré son discours de Belfort, où il a fait une volte-face, Mr Macron n'a pas modifié les textes officiels. Comme il a porté avec constance ce programme de fermeture pendant 5 ans, cela jette un doute sur ses intentions réelles. Avec les travaux de grand carénage, les réacteurs peuvent être prolongés à 60 ans, voire 70 ou 80, comme aux Etats-Unis, selon les décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui a été mise en place par Jacques CHIRAC en 2006.

11. La prolongation de fonctionnement de centrales à eau légère du même modèle que les nôtres est autorisée de 60 à 80 ans aux États-Unis.

En France, la loi ne fixe pas de limite de durée d'exploitation des centrales nucléaires. Le seuil de 40 ans, qui s'appliquait aux durées d'amortissement initiales des installations nucléaires, a été considéré par l'Autorité de Sécurité Nucléaire comme étape nécessaire de révision complète de la sécurité des installations, avec un objectif de sécurité comparable à celui de la dernière génération de réacteurs.

Dans ces conditions êtes-vous favorable à l'exploitation des centrales nucléaires jusqu'à 60 ans ou davantage, tant que les conditions de sûreté requises par l'ASN sont réunies ?

OUI / NON

12. La technologie d'enfouissement dans un stockage géologique des déchets les plus radioactifs est une solution reconnue internationalement comme sûre et mature. La construction de sites de stockage géologique est désormais autorisée en Finlande et en Suède. En France, la Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a obtenu un avis très favorable de la commission d'enquête.

Êtes-vous favorable au lancement immédiat de la Demande d'Autorisation de création (DAC) du projet CIGEO ?

QUI NON

Si non, quelle solution alternative proposez-vous pour la gestion des déchets nucléaires ?

Il faut rappeler qu'une solution a été clairement et démocratiquement choisie en France pour régler cette question. Après la loi de 1991, dite loi Bataille (PS), il y a eu 15 ans de recherches qui ont conduit à la loi Biriaux-Bataille en 2006 (loi Biriaux-Bataille), après 3 ans de débats publics. Par deux fois, la Représentation Nationale s'est exprimée. Seuls ceux qui n'acceptent pas le fonctionnement normal de la démocratie font semblant d'oublier ces faits. On est 16 ans après la loi Biriaux-Bataille. Il est temps de mettre en oeuvre la solution qui avait été alors définie. C'est pourquoi, mon intention est d'autoriser le projet CIGEO avant la fin de prochain quinquennat, en ayant purgé toutes les procédures administratives.

# Développement du nouveau nucléaire

13. Le mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) oblige EDF à revendre à bas prix une partie de la production de son parc nucléaire historique à d'autres fournisseurs d'électricité pour que ces derniers puissent investir dans de nouveaux moyens de production pilotables et créer ainsi un véritable marché concurrentiel favorable aux consommateurs, ce qu'ils n'ont pas fait. Or cette redistribution imposée par le législateur a réduit fortement les marges d'investissements d'EDF.

## **Que prévoyez-vous pour gérer la disparition de l'ARENH en 2025 ?**

Le mécanisme de calcul du tarif régulé de vente de détail est à reprendre complètement puisqu'il consiste à augmenter les prix pour les consommateurs pour permettre la concurrence. On a confondu le moyen (la concurrence) et l'objectif (l'intérêt des consommateurs). La concurrence est devenue un objectif en soi, au détriment des consommateurs. Dans ce contexte, l'ARENH ne protège pas les consommateurs français, mais enrichit les concurrents d'EDF et EDF n'est pas rémunéré à ses coûts normaux. Il faut continuer à faire bénéficier les consommateurs français des bénéfices du parc nucléaire. Pour cela, je propose de prolonger une nouvelle sorte d'ARENH, mais avec des conditions : un prix de 60€/MWh et des volumes progressivement diminués : de 120 à 70TWh pour couvrir le service aux particuliers et petits professionnels.

Les fournisseurs bénéficiant de l'ARENH doivent financer ou construire des réacteurs nucléaires.

---

---

---

14. Les programmes de R&D sur les réacteurs surgénérateurs de 4<sup>ème</sup> génération sont en plein développement dans le monde (USA, Russie, Chine, UK, ...). Ces types de réacteurs permettraient à la France d'augmenter considérablement le rendement énergétique de l'uranium et son indépendance énergétique, tout en fermant le cycle du combustible.

## **Relancerez-vous ces programmes de recherche et développement de réacteurs surgénérateurs, avec un objectif clair d'industrialisation ?**

**OUI** **NON**

### **Commentaires :**

Le programme ASTRID a été arrêté brutalement sans explications claires par Emmanuel MACRON.

Le prix de l'uranium a pourtant fortement augmenté.

Ce programme sera réévalué, à la lumière des intentions initiales du programme qui avait été lancé par Jacques CHIRAC.

---

---

---

---

15. Aujourd’hui, les délais de construction des projets nucléaires sont extrêmement longs car les procédures préalables à l’autorisation de création, et donc de début des travaux, sont mises en série (au moins 5 années, dont une majorité ressortent de contraintes administratives, non liées à la sûreté)

## Êtes-vous favorable à une réduction de ces délais administratifs ?

**OUI / NON**

## Commentaires :

De manière générale, j'ai l'intention de réduire les délais pour la réalisation des grands projets, sans sacrifier aux nécessités de la concertation, ni aux nécessaires vérifications que l'ensemble des impacts a bien été pris en compte.

Vous êtes invité à nous retourner vos réponses aux questions ci-dessus et tout commentaire qui vous paraît utile à l'information des électeurs pour **le 30 mars 2022** au plus tard :

- Soit par voie électronique à [pncfrance.secretaire@gmail.com](mailto:pncfrance.secretaire@gmail.com) ;
  - Soit par voie postale à l'adresse suivante : PNC-France, 9 rue du Brûlet, 69110 Ste Foy Lès Lyon.

Le bilan des réponses (ou non-réponses) sera publié fin mars / début avril 2022.